

**Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles
Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles**

Conseil d'Entreprise

Procès-verbal de la réunion n°231 du mardi 13 mars 2018

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents : M. M. Streker (Président)

Mme L. Rassel

MM. J.-Ch. Hock, D. Jamsin

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : MM. P. Antoine, E. Blondiau, C. Hervieu, A. Van Caulaert

1. Approbation du PV n°230 du CE du mardi 6 février 2018

Au § 2 du pt 3 (Secondaire : résultats du recomptage de la population scolaire et incidences sur le NTPP), M. D. Jamsin souhaite apporter une modification ; il faudra donc y lire : « *...Il est à noter que si la hausse de population ne se répercute pas sur les heures de coordination, les heures de rattrapage/remédiation ont été néanmoins maintenues.* »

Moyennant cette modification, le PV n°230 est approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour

Il y aura plusieurs points à aborder en Actualités diverses, dont :

- Horaires du Secondaire : consultation des enseignants
- Modifications unilatérales provoquant difficultés d'accès des étudiants à la BAIU
- Personnel ouvrier : engagement d'un mi-temps
- Calendrier pour la prochaine réunion extraordinaire du CE (comptes & bilans)

Avec l'annonce des différents points à aborder en 5. « Actualités diverses », l'ordre du jour est approuvé.

3. Antennes GSM de Telenet (suivi)

M. M. Streker indique qu'à ce jour, il n'y avait toujours rien de neuf concernant le recours que Telenet avait déposé auprès de l'IBGE, après avoir été débouté en 1^{ère} instance.

Dès qu'il y aura des nouvelles, le CE sera bien entendu informé.

4. Transmission des fiches complémentaires de recettes détaillées et dépenses globales pour les mois de décembre 2017 et janvier 2018

Après consultation de M. L. Spangaro, les documents demandés sont transmis aux membres présents.

Les fiches équivalentes pour le mois de février 2018 sont également communiquées aux membres présents.

5. Actualités diverses

A. Horaires du Secondaire : consultation des enseignants

M. D. Jamsin fait part aux membres du CE du grand nombre de retards matinaux des élèves du Secondaire. Une réflexion a été engagée avec les éducateurs. Ceux-ci proposent de commencer les cours 10 minutes plus tard le matin, ce qui - théoriquement - devrait diminuer le nombre de personnes en retard. De façon à terminer la journée à la même heure qu'actuellement, M. D. Jamsin pensait à réduire de 10 minutes le temps de pause de midi, celle-ci passant d'une heure à cinquante minutes.

Cependant, après consultation de M. P. Antoine, il précise que l'heure de table doit être légalement de 60 minutes pleines ! En outre, M.P. Antoine soulève le fait que plus on recule l'heure de rentrée, plus le trafic est dense et donc les élèves resteraient englués dans la circulation matinale, ce qui n'arrangerait rien !

M. D. Jamsin ajoute à que les journées de nos jeunes sont longues (parfois 9 heures par jour), ce qui est très lourd surtout pour les plus jeunes, mais est à relier à la spécificité artistique de notre Institut qui doit proposer plus d'heures d'art qu'une simple option « art – quatre heures » de l'enseignement traditionnel.

La direction du Secondaire entend faire un référendum au niveau des professeurs et des éducateurs avant la fin de l'année scolaire, afin de connaître l'avis de chacun.

À suivre donc...

B. Modifications unilatérales provoquant difficultés d'accès des étudiants à la BAIU

M. A. Van Caulaert justifie la mise de ce point à l'ordre du jour, car cette décision unilatérale de la hiérarchie de l'UCL a des incidences sur la pédagogie et la méthodologie de la recherche dans certains de nos cursus, et donc sur les conditions de travail qui relèvent de la compétence du CE.

Depuis le retour des vacances de Noël, il n'est plus possible pour nos étudiants, même munis de leur carte d'utilisateur (dûment inscrit) d'accéder aux locaux de la BAIU de la rue Wafelaerts. Il leur faut désormais téléphoner à l'accueil via leurs portables pour se voir ouvrir l'accès. Ces nouvelles mesures de sécurité accentuent les inégalités sociales et ont déjà découragé bon nombre de nos étudiants pour lesquels 2 ou 3 « appels sortants » hebdomadaires supplémentaires leur font dépasser le coût du forfait chez leur opérateur.

Le point est à l'ordre du jour de la ComArt de cette semaine car la Bibliothèque/BAIU a relevé une énorme perte de fréquentation des étudiants des ESAs St-Luc et Erg depuis la reprise des cours au 1^{er} février de ce 2^{ème} quadrimestre.

Au-delà de son caractère anti-social, cette décision unilatérale contrevient à la convention-cadre sur laquelle s'étaient accordés les Comités organisateurs.

Après débat sur l'urgence d'un retour aux conditions d'accès plus favorables pour nos étudiants (la période des examens de mai approchent), il est convenu d'adresser une lettre argumentée au Doyen compétent de l'UCL signée par la DP du CE du C.O.I.S.L..

A la demande de M. M. Streker, le secrétaire du CE accepte de s'en charger et de lui en communiquer le projet rédactionnel dans les tout prochains jours, afin de l'imprimer avec « en-tête » du CE du C.O.I.S.L et de l'adresser par courrier postal officiel au Doyen.

C. Personnel ouvrier : engagement d'un mi-temps

M. C. Hervieu demande des précisions concernant l'engagement prochain d'un mi-temps « ouvrier » pour une aide à la gestion de chantiers. Selon ses informations, ce serait à la fois pour des missions administratives ainsi que d'aide sur le terrain.

M.M. Streker confirme cette décision du P.O., qui recherche une personnalité au profil pluridisciplinaire afin d'aider Mme P. Van Haecke dans la gestion de chantiers.

Au nom de la DP, M. C. Hervieu demande qu'un cahier des charges du profil recherché puisse être communiqué au prochain CE.

D. Précision du calendrier pour la réunion extraordinaire du CE (comptes & bilans)

Après confirmation des disponibilités de M. Theunissen, commissaire aux comptes, M. M. Streker informe les mandataires présents que les **prochaines réunions du CE, prévues le mardi 17 avril**, auront lieu respectivement à 14 h. pour la réunion extraordinaire (réservée à l'examen des comptes et bilans), et à 15 h. pour la réunion ordinaire.

La réunion se termine vers 15 h 10

Alain Van Caulaert
Secrétaire du CE